# 2300 X 8 00EO

### RAPPORT GEOLOGIQUE

SUR LE PERIMETRE DE PROTECTION DU CAPTAGE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL de MIRBEL-CERIZIERES et LAGENEVROYE (Haute-Marne)

par V. STCHEPINSKY, Ingénieur Docteur, Ingénieur Géologue, Collaborateur Adjoint du Service de la Carte Géologique de la France, agréé par le Ministère de la Sante Publique

#### INTRODUCTION

La visite officielle du captage du Syndicat, situé sur le territoire de la Commune d'AMBONVILLE, a eu lieu le 26 Août 1958 en présence de M. ADAM, Ingénieur, représentant le Génie Rural de la Haute-Marne, de A. le Président du Syndicat, M. le Maire de MIRBEL, et d'autres personnes intéressées, à l'exclusion des représentants de la commune d'AMBONVILLE qui ne fait pas partie du Syndicat. J'ai pu étudier les conditions naturelles des termains en, tourant le captage et de tirer les conclusions nécessaires pour établir une zone de protection contre la pollution.

Cependant, l'absence de membres du Conseil Municipal d'AMBONVILLE et d'un plan de situation cadastrale m'a empêché de matériasliser sur le papier les limites de la zone de protection, j'ai pu seulement les indiquer verbalement aux personnes présentes.

Le plan parcellaire du captage établi par le Syndicat Intercommunal au 1/1000è que j'ai reçu ultérieurement ne preprésente que les parcelles cadastrales entre la route de LESCHERES et un chemin communal ; les limites du buisson du ravin, la ligne électrique d'AMBONVILLE et l'embranchement de la ligne vers la station de pompage y figurent pas et même le point de capage n'a été ajouté qu'ultérieurement au crayon. Ayant fait les limites du périmètre de protection, sur le terrain, en comptant les pas et en m'orientant par rapport aux lignes électriques et aux limites du puisson, je n'ai pas pu les porter sur le plan.

LE 10 Octobre 1958, j'ai effectué un deuxième voyage à AMEONVILI pour entrer en rapport avec Monsieur le Maire et consulter le Cadastre.

La ligne électrique d'AMBONVILLE étant portée sur le plan cadastral, j'ai pu me repérer par rapport à cette ligne et aux limites du buisson situé dans le ravin sur le flanc duquel se trouve le captage. Malheureusemen le point du captage ne figure pas sur le plan consulté et celui marqué au crayon sur l'extrait déjà mentionné étant manifestement inexact j'ai demanda au Génie Rural d'intervenir auprès de l'architecte responsable afin que ce point important soit porté sur le plan parcellaire. Le 24 Octobre M. G. BERCHET, Ingénieur du Génie Rural, m'a fait parvenir le plan demandé et j'ai pu enfin, fixer les limites de la zone de protection.

# SITUATION GEOLOGIQUE

La région du captage est formée en affleurement par les étages portlandien et kimméridgien du Jurassique supérieur. Le Portlandien inférieu composé de calcaires divers imperméables n'a subsisté que sur les haureurs éloignées du captage. Le Kimméridgien supérieur qui le supporte est consitu

STCHEPINSKY (30.10.1958)....

par une épaisse couche de calcaires très marneux au sommet et de marnes Exogyra virgula en bas ; l'ensemble mesurant 45 - 50 mètres d'épaisseur est absolument imperméable. Le Kimméridgien inférieur se compose de calcaires durs, gélifs, traversés par des fractures et fissures ; il est perméable en certains endroits ; son épaisseur est comparable à celle du Kimméridgien supérieur ; il affleure dans le fond des vallées et des ravins adjacents sous les marno-calcaires du Kimméridgien supérieur qui affleure largement jusqu'aux plateaux portlandiens.

# SITUATION HYDROLOGIQUE

En général les deux étages décrits sont à peu près dépourvus d'eau, sauf le calcaire du Kimméridgien inféiruer quand il est bien fissaré. La source captée se place dans ce calcaire à sa limite avec les marnes du Kimméridgien supérieur. Il s'agit d'une véritable source profonde provenant d'une fracture dans les calcaires kimméridgiennes. Elle se place sur le pord septentrional d'un ravin couvert de buissons, à 1 km au NNE d'AMBONVILLE et à 100 m à l'Est de la route d'Ambonville à Leschères. Le ravin a été creusé par les eaux sortant de la source et se dirigeant vers l'Est par le fond du ravin. A quelques 15 m à l'Ouest le ravin se referme.

## PERIMETRE DE PROTECTION

Les conditions naturelles exposées plus haut sont très favorables en ce qui concerne la protection de la cource contre la pollution par le eux de surface. L'analyse effectuée par M. G. CORBET du Laboratoire de DIJON (n° 33 493) sur les prélèvements du 8 Août 1952 a donné de très bons résultat "Eau de bonne qualité au point de vue chimique et bactériologique"; ceci confirme la possibilité de réduire le périmètre de protection à une superficie relativement faible et d'épargner ainsi les servitudes à imposer aux propriéraires des parcelles situées entre le buisson et la route de Leschères (ces parcelles sont orientées N-S, et auraient été coupées par une zone de protection orientée E-W).

Le buisson recouvrant le ravin de la source constitue une protection efficace; d'autre part, entre la source (cote 270) et la route à l'W (cote 290-295) il y a une épaisse couche de marnes kimméridgiennes absolument imperméables. Il ne reste qu'à se protéger contre les eaux de surface en période de grandes pluies; ces eaux peuvent s'écouler depuis les champs surtout par le bord N du ravin où se trouve la source. Le périmètre indiqué sur le plan ci-joint est basé sur les raisonnements exposés plus haut; il n'affecte que très légèrement les terres cultivées, la majeure partie couvrant les buissons - terres incultes. Les limites tracées sur le plan n'ont yété mesurées qu'au pas d'après les repères néaturels (limites du buisson, position des lignes électriques).

Dans ce périmètre il sera interdit de fumer les terres, de laisser pénétrer le bétail et de creuser des trous.

SAINT-DIZIER, le 30 Octobre 1958

Signé : V. STCHEPINSKY